

sera, publié au *Journal officiel* et inséré au *Bulletin officiel* de la colonie.

Papeete, le 26 novembre 1885.

Signé : MORAU.

Par le Gouverneur :

Le Directeur de l'Intérieur,

Signé : MORACCHINI.

NOMINATIONS, MUTATIONS, ETC.

PAR DÉCISIONS DU GOUVERNEUR :

— En date du 7 novembre 1885 —

N° 308. — Le sieur Hourdillé, infirmier-major de 2^e classe, est nommé provisoirement, à compter du 1^{er} novembre courant, à l'emploi d'infirmier-major de 1^{re} classe.

Le sieur Suhas, infirmier de 1^{re} classe, est nommé à l'emploi d'infirmier-major de 2^e classe.

N° 309. — MM. Longchamps, magasinier de 2^e classe, et Denier, garde-magasin des subsistances, sont nommés provisoirement, et à compter de ce jour, gardes-magasin de 2^e classe dans les conditions de la dépêche du 20 février 1884.

M. BouSSION, distributeur, est nommé provisoirement, à la même date, magasinier de 2^e classe.

— En date du 10 novembre 1885 —

N° 310. — Sont approuvées les élections ci-après des chefs-adjoints, conseillers titulaires et suppléants du district de Raroia-Takume (Tuamotu); savoir :

Chef-adjoint : Maipere Kaperiera a Tuhoe.

Conseillers titulaires.

Mataiti Jatopo a Temanaha.
Hiripa Rapaera a Tetohu.

Tagaroa Paranapa a Mereto.

Conseillers suppléants.

Tane Aneterea a Manamana.
Teariki Frenco a Vaiari.
Kainuiku Taverio a Pouiaru.

Tagia Toma a Tiapara.
Paeahi a Papakore.

— En date du 17 novembre 1885 —

N° 311. — M. Texier (Jules) est nommé défenseur près les tribunaux de Papeete.